

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LAGUPIE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame CHAUMONT Anne-Marie, Maire de Lagupie.

Présents : Mme CHAUMONT- MM. GAVA- GUARDIOLA- DUSSEVAL -Mmes DUFFOUR- FAGOUET- MANDIN- MM. LAMEULE-PIRON-

Absents excusés : Mme VALDEVIT-GIRET- MM. HOLTZSCHERER- OFFER-ROUSSEL-

Secrétaire de séance : FAGOUET Nicole

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, Madame le Maire ouvre la séance.

Délibération n° 27-2022 autorisation signature convention pour la fourniture et la gestion d'une plateforme de gestion relation citoyenne :

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 53-2017 en date du 09 octobre 2017, le conseil municipal avait décidé la mise en place de la saisine par voie électronique et pour ce faire avait adhéré à la plateforme de téléservices de Val de Garonne Agglomération. Or cette plateforme n'ayant pas donné entière satisfaction, Val de Garonne Agglomération propose d'adhérer à une nouvelle plateforme de téléservices qui pourra être personnalisée et paramétrée selon les indications fournies et les besoins exprimés par la commune, ce qui n'était pas possible avec la précédente plateforme de téléservices.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu ces explications,

Considérant que depuis le 07 novembre 2016 est entrée en application la réforme initiée en novembre 2014 permettant aux usagers de saisir les collectivités par voie électronique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention pour la fourniture et la gestion d'une plateforme de gestion relation citoyenne avec Val de Garonne Agglomération.

Délibération n° 28-2022 subvention exceptionnelle à Lagupie Sports Loisirs :

Madame le Maire explique que Monsieur le Président lui a fait part de leur projet de créer un café associatif afin de créer un lieu convivial au sein du village.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 540.00 € pour la réalisation du projet de création d'un café associatif par l'association Lagupie Sports Loisirs.

Commune de Lagupie-05/072022

Délibération n° 29-2022 rapport d'activités 2021 de Val de Garonne Agglomération :

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2021 transmis par Val de Garonne Agglomération. Le conseil municipal,

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

après en avoir pris connaissance,

- prend acte du rapport d'activités 2021 de Val de Garonne Agglomération
- mandate Madame le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22heures.

Les délibérations prises, ce jour, portent les numéros 27-2022 à 29-2022.

Suivent les signatures

CHAUMONT Anne-Marie	
GAVA David	
GUARDIOLA David	
DUSSEVAL David	
DUFFOUR Lydie	
FAGOUET Nicole	
MANDIN Karen	
PIRON Thomas	
LAMEULE Christian	